



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)
Affaire suivie par : Pierre CAVARO
Tél. : 02 31 30 66 16
Mél. : pierre.cavaro@calvados.gouv.fr

Rue Saint-Laurent
14038 Caen CEDEX 9

Caen, le 02/09/2022

Le préfet du Calvados

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Calvados

Objet : Sécheresse dans le département du Calvados.

Ainsi que vous le savez, l'été 2022 est à ce jour la deuxième année la plus faible en pluviométrie derrière 1976. Le déficit pluviométrique est particulièrement important alors même que nos besoins en eau sont aujourd'hui beaucoup plus élevés qu'en 1976.

Le département du Calvados, comme de très nombreux autres départements français, connaît ainsi une situation exceptionnelle de sécheresse. Le bassin versant du Virois est, à l'heure actuelle, le territoire le plus impacté placé au niveau « crise » qui est le niveau le plus élevé. Cependant, d'autres secteurs du Calvados sont également concernés, notamment les bassins versants de la Seulles, de l'Orne et la nappe du Trias (Sud Bessin), placés en « alerte renforcée ».

Dans ce cadre, j'ai été amené à prendre, le 26 août dernier, un nouvel arrêté qui impose des restrictions des usages de l'eau. Certaines de ces restrictions diffèrent d'un secteur à l'autre en fonction du stade de sécheresse constaté. D'autres mesures sont au contraire communes à l'ensemble du département, telles que l'interdiction de remplir une piscine.

Toutes les économies d'eau réalisées par les particuliers, les collectivités, les entreprises et les exploitants agricoles sont essentielles afin d'éviter des ruptures d'approvisionnement en eau potable qui se traduiraient par une dégradation très importante de la qualité de vie de la population. J'ai conscience que de nombreuses communes se sont déjà engagées dans cette démarche et je les en remercie.

Toutefois, afin que la population soit le plus largement informée, il m'est apparu nécessaire de lancer une campagne de communication sur les mesures de restriction. Des affiches récapitulant les mesures par secteur (alerte, alerte renforcée, crise) vous ont été transmises ce mardi pour être relayées dans l'ensemble des lieux de vie, comme les mairies, les écoles, les gymnases, les locaux associatifs, auprès des commerçants, via les panneaux à message variable, etc. Je vous demande d'en assurer la diffusion la plus large possible dans vos communes afin que chacun prenne connaissance de ces mesures essentielles d'économies de l'eau.

Sachant pouvoir compter sur votre investissement, je vous informe que mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Merci pour votre mobilisation

Le préfet,


Thierry MOSIMANN